

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE - RENDU DE LA SEANCE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DU VENDREDI 23 MAI 2008</b></p>
---

Le Conseil Municipal de Kruth s'est réuni le vendredi 23 mai 2008 et Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures en présence des 15 membres mais aussi d'un auditeur pour une partie de la réunion. Les divers points qui figuraient à l'ordre du jour ont été examinés et les décisions suivantes ont été prises durant cette réunion qui a été close à 24 heures.

### **I – GERPLAN : PROGRAMME D' ACTIONS PAYSAGERES**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques principales du GERPLAN, plan paysage élaboré par la Communauté de Communes pour permettre la mise en œuvre d'une politique paysagère cohérente à l'échelle du territoire. Le programme d'actions triennal élaboré en lien avec les communes et les partenaires financiers sera prochainement validé par le Conseil Général du Haut-Rhin.

En ce qui concerne le village, après les nombreux dossiers d'amélioration pastorale qui ont permis, les années passées, de dégager environ 80 ha de pâtures, les élus approuvent les deux axes qui avaient été prévus par le Conseil Municipal précédent. Ainsi, en 2008 :

- Les actions pour "couper les micro boisements de fond de vallée" seront poursuivies. Les propriétaires privés seront incités à reconsidérer leur position, à l'aune des suppressions qui sont devenues effectives ces derniers mois.
- Des actions pour "restaurer des murets et des terrasses" seront engagées. Il s'agira de couper arbres et arbustes pour rendre les murets en pierres sèches visibles. Certains devront aussi être reconstitués.

La commission "environnement et travaux", par une sortie sur le terrain, définira les travaux. Le dossier complet du GERPLAN est à la disposition des élus. Une présentation est prévue le mercredi 4 juin 2008, à 17 heures, à la Communauté de Communes.

### **II – DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR CONSTRUIRE**

*Madame Michèle GRUNENWALD, sœur du demandeur, quitte la salle et ne prend donc part ni au débat, ni à la décision.*

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui a démarré en 2005 par la demande de M. et Mme BINDER Robert, demeurant 79, grand'rue à Kruth. Ils souhaitaient acquérir un terrain communal situé au lieu dit "Eichberg" en zone NDc, inconstructible sauf pour un exploitant agricole à condition que le terrain soit lié à son exploitation, ce qui était le cas. Les élus n'avaient pas donné de suite favorable car :

\* ils avaient estimé que M. et Mme BINDER ont suffisamment de terrain en zone UC3 pour mener à bien un projet de construction.

\* ils ne souhaitaient pas faire de différence avec une autre demande, dans le même secteur, qui n'avait pu être satisfaite.

Ce projet a donc été abandonné et M. et Mme BINDER ont orienté leur démarche vers une sortie d'exploitation au Laffé, sur un terrain leur appartenant. Des problèmes d'accès ont conduit les demandeurs à interrompre les démarches.

En 3<sup>ème</sup> possibilité, les demandeurs avaient souhaité acquérir une propriété privée située au Mittelrain. Ils n'ont pu faire cette acquisition et en mars 2008, M. et Mme BINDER Robert ont réitéré leur 1<sup>ère</sup> demande, à savoir construire à proximité de leur étable, sur terrain communal au Eichberg.

Les élus avaient décidé lors de la séance précédente du 18 avril 2008, alors que cette demande avait été présentée, de se rendre sur les lieux et de rencontrer les demandeurs.

Jean-Paul HALLER, adjoint rend compte de la sortie de la commission qui s'est déroulée le samedi 3 mai 2008.

La demande présentée par M. BINDER Robert concernait une parcelle de terrain communal située en amont de sa propriété et qui aurait été desservie, à partir du chemin du Wingwald, par un chemin d'accès à créer. Devant l'étonnement des élus, M. BINDER Robert a précisé que sa demande de 2005 (soit du terrain touchant sa propriété) restait d'actualité.

Après délibération, la proposition suivante faite par la commission est retenue par les élus à l'unanimité :

Vente d'une surface communale, située en zone NDc (partie de la parcelle 5 section 23) et adjacente aux propriétés de M. BINDER Robert (section 21 parcelles 72-73 et 76) Cette parcelle sera limitée en amont par l'ancien sentier faisant le tour du village. Cette surface ne pourra pas excéder 15 ares. La location en cours sous forme d'essarts s'arrêtera au moment de la signature de l'acte de vente.

Le prix sera de 2 500 € l'are.

Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

L'accès à la propriété et les viabilités seront réalisés à partir de la rue de la Croix et financés par les acheteurs.

La superficie exacte sera actée par le Conseil Municipal après arpentage. M. BINDER Robert devra donner son accord écrit à cette proposition.

### **III – LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX**

#### **Location d'un pâturage communal au Mittelrain**

Monsieur le Maire rappelle que la commune louait sous forme d'essarts jusqu'au 31 décembre 2007 à M. et Mme MARY Jean un pâturage communal d'environ 12 ha, au Mittelrain (section 23, parcelles 39, 40 et en partie parcelle 38).

Suite à la renonciation, deux demandes de location avaient été reçues, émanant de :

- M. BINDER Robert
- Mme JEANDENANS Nathalie

Le Conseil Municipal, dans sa séance du vendredi 11 mai 2007 avait décidé de surseoir à toute décision, dans l'attente de connaître le devenir de la propriété MARY qui était en vente. Cette dernière ayant été vendue à M. et Mme JEANDENANS, le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa dernière séance, de rencontrer les deux demandeurs pour connaître leurs motivations.

Cette rencontre a eu lieu le samedi 3 mai 2008. Elle est résumée par Florent ARNOLD, adjoint. En date du 13 mai 2008, M. BINDER Robert a fait part de sa décision de renoncer à cette location. Ce courrier est lu aux élus.

Ainsi donc, le choix du Conseil Municipal se réduit à l'alternative suivante :

- ne pas louer cette surface communale,
- louer cette surface communale à Mme JEANDENANS Nathalie.

Après délibération, par 10 voix et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide de louer, par bail agricole, à Mme JEANDENANS Nathalie les parcelles communales 39 (24 ares), 40 (66 ares) et une partie de la parcelle 38 (environ 7 ha) de la section 23. Cette location se fera avec les clauses suivantes

- prix de location annuel : 8 € le ha, révisable annuellement selon la variation de l'indice des fermages, sur une base de 8 ha
- obligation de clôturer exclusivement avec des piquets en bois, avec un maximum de 3 rangées de fil dont la première ne sera pas à moins de 60 cm du sol

- portillons et chicanes aux endroits où passe un sentier
- maintien des arbres fruitiers, hêtres et autres arbres (demande d'autorisation de couper à faire à la commune)
- entretien du pâturage en respectant les mêmes règles que celles qui existent sur des terrains bénéficiant d'un CAD

Les limites seront celles fixées par la commune, selon le plan qui a été acté par les élus et qui sera annexé au bail. Une réponse écrite est demandée à Mme JEANDENANS.

Par ce choix, les élus sont conscients que Mme JEANDENANS Nathalie obtient une surface de pâture supplémentaire non négligeable. Ils rappellent l'engagement verbal de cette dernière, il y a quelques années, d'autoriser la commune de créer sur un terrain lui appartenant au lieu dit "Schwartzmatt", un cheminement piéton entre le pont de la rue de Ventron et la place du 19 mars. A ce jour, ce projet n'est pas encore d'actualité. Ils précisent aussi que les parcelles communales 83 et 84, section 4, dans le même secteur, pâturées par les bêtes de Mme Jeandenans Nathalie sont destinées à un espace de détente et de promenade pour enfants et familles. A ce jour, aucun échancier n'existe pour cette réalisation.

#### **Location d'un terrain communal au Sauwas**

*M.M. Didier DREYER et Serge SIFFERLEN, en parenté avec le demandeur, quittent la salle et ne prennent donc part ni au débat, ni à la décision.*

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 18 avril, les élus ont eu à connaître une demande de location de terrain émanant de M. MAEDER Olivier demeurant au Sauwas à Kruth. Décision avait été prise de se rendre sur les lieux. Florent ARNOD, adjoint, rend compte de cette réunion.

Après discussion, à l'unanimité des présents, il est décidé de louer à M. MAEDER Olivier la surface demandée (estimée à 15 ares) jouxtant sa propriété dont les limites, approuvées par les élus, lui seront transmises. Cette location se fera sous forme d'essarts, avec reconduction annuelle sauf dénonciation de la part d'une des deux parties, pour un montant forfaitaire annuel de 10 €.

Le loueur devra utiliser exclusivement des poteaux en bois pour l'entourage et il devra maintenir les arbres fruitiers mais aussi hêtres et autres essences nobles.

#### **IV – CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES PAR L'ADAUHR**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2005, la commune avait signé une convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR. Cette convention arrive à échéance le 31 mai 2008 et il est proposé de la reconduire pour une durée de 3 ans à compter de la signature.

Après délibération, les élus décident de renouveler cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

#### **V – AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal précédent devant certains dysfonctionnements constatés au niveau du centre du village sur les plans du stationnement, des déplacements à pied, en voiture, avait demandé à l'ADAUHR une réflexion autour du réaménagement du secteur mairie-école-église.

Ce travail présenté aux élus en 2005 avait été repoussé, la commune ayant d'abord à régler un autre dossier d'importance, la rénovation et l'extension de la salle Saint-Wendelin.

La nouvelle équipe élue en mars 2008 avait intégré ce projet dans son programme.

Le document est distribué à chaque conseiller pour lecture et étude.

Il est décidé que pour une prochaine séance du Conseil Municipal, les élus :

- prennent connaissance des chantiers importants, connus à ce jour, qu'il faudrait traiter dans les 6 années à venir,

- décident de la priorité à accorder au réaménagement du centre du village sachant qu'un tel dossier nécessitera une mise en concurrence d'architectes ou de bureaux d'étude pour aboutir à un avant projet qui devra être chiffré.

## **VI – ACHAT D'UNE SABLEUSE-GRAVILLONNEUSE**

Florent ARNOLD, adjoint, rappelle que notre saleuse-gravillonneuse âgée de 17 ans est à remplacer.

Deux devis sont présentés

- Arvel Giletta : 9 680 € HT

- Hantsch Acometis : 12 350 € HT

Les offres concernent des saleuses-gravillonneuses fonctionnant avec un système hydraulique. Deux autres systèmes existent :

- par moteur autonome

- par prise force

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude pour déterminer la "technologie" la plus appropriée à notre véhicule et confie à la commission des finances le soin de faire le choix, lorsque de nouveaux devis seront en notre possession.

## **VII – APPROBATION DE DEVIS**

Florent ARNOLD, adjoint, présente divers devis pour une acquisition non prévue au B.P.2008 ainsi que pour des travaux programmés pour cette année.

### **ACQUISITION**

Achat d'une nouvelle tondeuse : John Deere JX 80 - 6.5CV - Bac 80 litres - Carter aluminium 52 cm.

Après étude des devis, les élus choisissent les établissements "Vosges Alsace Espaces Verts" de La Bresse (moins-disants) pour un coût HT de 951.15 €.

### **TRAVAUX**

Pour la rénovation extérieure du bâtiment de l'école élémentaire, les élus décident de procéder en 2 phases, compte tenu du fait que les travaux ne peuvent se faire qu'en juillet et août.

- tranche 1 : 2008 : façades de la cour et de l'arrière

- tranche 2 : 2009 : façades avants

Les entreprises les moins disantes sont retenues, à savoir :

	Tranche 1 : 2008 Montants HT	Tranche 2 : 2009 Montants HT	TOTAL HT
Sablage - ILTIS	8 235 €	8 640 €	16 875 €
Minéralisation - ILTIS	1 676.25 €	1 743.75 €	3 420 €
Zinguerie - BURGUNDER	18 702.50 €	4 562.17 €	23 264.67 €
Peinture – BTP-FDE	19 000 €	19 000 €	38 000 €
Menuiserie - ARNOLD	5 722 €	/	5 722 €
Sas d'entrée - ALUREA	2 520 €	/	2 520 €

Pour la réfection du chemin du Grieb qui consiste à supprimer une "bosse" à l'entrée, à réaliser 3 placettes de croisement et à élargir des virages, c'est également l'entreprise la moins disante qui est retenue soit l'entreprise ROYER Frères à Moosch pour un montant HT de 12 613.70 €.

Pour l'installation du chauffage central au gaz dans le logement au dessus de la caserne des pompiers, les élus retiennent le devis le moins élevé soit Ets BURGUNDER Francis à Kruth pour un montant de 6 997 € HT.

Pour les allées du cimetière, reprofilage, fourniture et mise en oeuvre d'enrobés, les travaux ont été confiés aux Ets ROYER Frères de Moosch (moins-disants) pour un coût HT de 9 058.95 €.

## VIII – FETE TRICOLORE DU 13 JUILLET

Chaque année, le Comité d'Animation organise, dans la cour des écoles, la veille de la fête nationale, une manifestation avec défilé aux lampions, bal populaire, feu d'artifice.

Cette année encore, le Conseil Municipal décide de financer ce feu d'artifice jusqu'à concurrence de 1500 € TTC.

## IX – SUBVENTIONS

Lors de la dernière séance du 18 avril, il avait été confié à la commission "Communication et services à la population" le soin de réfléchir à des augmentations, modifications de critères ou définition de nouvelles règles en ce qui concerne les subventions communales. Cette réunion s'est déroulée le mardi 29 avril 2008.

Les propositions, qui avaient aussi été présentées à la commission des finances le mardi 20 mai dernier, sont explicitées par Patricia SUTTER, adjointe.

Après discussion et délibération, en tenant compte d'autres suggestions émanant des élus, il a été décidé :

- 1 . A l'unanimité des 15 élus, une augmentation d'environ 10% de la subvention annuelle attribuée. Les élus approuvent les montants 2008, précisés dans le tableau.

Subventions associations	Montant 2007	Montant 2008
Amis de la Haute Thur	260 €	290 €
APP	260 €	290 €
ATAK	260 €	290 €
Archers	260 €	290 €
Chorale	370 €	410 €
FCK	260 €	290 €
FNACA	260 €	290 €
Musique	370 €	410 €
Pompiers	370 €	410 €
Ski-club Kruth	80 €	110 €
Conscrits	260 €	290 €
Conseil de fabrique	250 €	290 €
Ecole	260 €	290 €
GAS	360 €	360 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 880 €</b>	<b>4 310 €</b>

- 2 . Par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, d'instaurer une nouvelle aide financière qui aura les caractéristiques suivantes :
  - aide unique pour les années 2008-2009-2010
  - subvention communale de 50% pour des acquisitions d'investissement effectuées par l'association
  - plafonnement de l'aide au montant annuel de la subvention de fonctionnement
  - demande préalable à faire en fournissant un devis et l'engagement de ne pas solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes (interdiction des subventions dites croisées)

Cette nouvelle aide donnera lieu à un bilan en 2010, avant reconduction éventuelle.

- 3 . De poursuivre comme par le passé, l'attribution de subventions exceptionnelles aux organismes extérieurs qui apportent un plus aux habitants ou à la commune ; ainsi il a été accordée :
  - une subvention de 150 € à l'USThann Athlétisme
  - une subvention de 50 € pour l'Association de la Prévention Routière.

## X – DIVERS

### 1. Travaux rivière

Mme Béatrice WEHRLLEN, conseillère municipale concernée par le dossier quitte la salle de séance et ne prend donc part ni aux débats, ni aux décisions.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et compte tenu des "travaux rivières" prévus en 2008, il a été jugé judicieux de réexaminer les clés de financement de telles opérations.

Jean-Paul HALLER, adjoint rend compte de la réflexion émanant de la commission des finances réunie le mardi 20 mai 2008.

A ce jour, le financement des travaux s'établissait ainsi, sur le coût HT

	Sur la Thur	Sur les affluents
Part prise en charge par le Conseil Général	60 %	40%
Part à la charge des propriétaires	0	40%
Participation volontaire de la commune	40%	20%

Dans un souci de meilleur équilibre entre riverains de la Thur et riverains des affluents et afin d'alléger le coût pour les particuliers, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, à compter de 2008, d'appliquer les clés suivantes.

Part prise en charge par le Conseil Général	60 %	40%
Part à la charge des propriétaires	10%	20%
Participation volontaire de la commune	30%	40%

En outre, si en un même endroit, des travaux devaient être refaits, dans un laps de temps compris entre 10 ans et 20 ans après le premier chantier, compte tenu que le propriétaire n'est pas responsable du fait que les travaux n'ont pas été plus durables, le pourcentage sera le suivant sur le coût HT des nouvelles réfections. Décision également prise à l'unanimité des présents.

Part prise en charge par le Conseil Général	60 %	40%
Part à la charge des propriétaires	5%	10%
Participation volontaire de la commune	35%	50%

En tenant compte de ces nouvelles règles, le Conseil Municipal examine le dossier 2008 élaboré par le service "Lacs et rivières" du Conseil Général et qui concerne des travaux d'enrochement sur une berge du Runschertz.

Un accord de principe avait été donné pour la réalisation de ces travaux lors de la séance du 18 avril 2008. Une réponse écrite concernant leur participation (voir tableau ci-dessous) sera demandée aux deux propriétaires concernés, à savoir :

- Mme WEHRLLEN Béatrice
- M. WOLF Jean-Germain

Coût des travaux HT	4180 €
Part du Conseil Général	1672 €
Part de la commune	2090 €
Part des deux propriétaires	418 €

Il sera aussi demandé au service "Lacs et rivières" du Conseil Général, en vue des dossiers 2009, de revenir pour examiner l'état des berges en 3 endroits du Runscheruntz, chez Mme Mura Martina, M. Golly Léon et M. Dietsch Eric.

## **2. Liaison Wesserling-Kruth par fibre optique**

Après l'arrivée de l'ADSL dans le village en novembre 2005, la commune de Kruth a poursuivi les contacts et les "lobbyings" pour améliorer davantage encore la desserte internet.

M. le Maire présente aux élus le projet de France Télécom qui consiste à amener la fibre optique de Wesserling jusqu'au central téléphonique de Kruth situé place du 19 mars. Pour ce faire, des fourreaux existants seront utilisés mais sur un tronçon entre la limite avec la commune d'Oderen et la première maison de la grand'rue à hauteur du pont SNCF il n'en existe pas.

Les élus acceptent donc, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de passage pour permettre la pose des fourreaux nécessaires à l'implantation de cette artère de télécommunication au lieu dit Garrilenfeld, section 1.

Jean-Paul HALLER, adjoint est autorisé à signer au nom de la commune, la convention de constitution de servitude. L'indemnisation unique de 388 € est acceptée.

## **3. Adhésion au régime d'assurance chômage**

Monsieur le Maire présente aux élus le dossier de l'assurance chômage qui concerne le personnel non titulaire.

Après délibération, les élus donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage ainsi que pour tout document relatif à ce dossier.

## **4. Cousinade Arnold**

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de Mme ARNOLD TETARD, Présidente de ASS.I.F. ARNOLD, qui souhaite conserver jusqu'au 15 août, la structure mise en place dans la cour de l'école pour la fête du 13 juillet.

Les élus ne peuvent faire de réponse favorable. En effet, courant juillet et août, deux chantiers importants nécessitant des échafaudages auront lieu dans la cour de l'école.

- réfection extérieure des façades du bâtiment école
- rénovation des gouttières du bâtiment abritant le préau

De ce fait, la structure utilisée le 13 juillet pour abriter les participants à la fête tricolore sera démontée dès le 15 juillet.

## **5. Collecte des ordures**

Serge SIFFERLEN, délégué à la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin, informe les élus du nouveau mode de collecte des ordures ménagères et de la mise en place d'une redevance incitative qui devraient être opérationnels à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Il s'agit d'une collecte basée sur le volume, chaque foyer, en fonction de sa composition, aura annuellement un certain nombre de sacs.

Le but est d'inciter au tri et de ne pas mettre dans les sacs les éléments qui peuvent être mis :

- sur une plate-forme de déchets verts
- dans un composteur
- dans les conteneurs pour verre, pour plastique, pour l'huile ou pour le papier

Si les sacs distribués ne devaient pas suffire, l'habitant aura la possibilité d'en racheter.

Les modalités pratiques de ce service soulevaient de nombreuses questions émanant des élus, certaines n'ont pas encore de réponse. Ainsi le fait que les sacs ne pourraient être utilisés que sur une seule année ne semble pas cohérent.

Il faudra attendre que :

- le marché soit attribué pour connaître le coût de ce service et donc de la redevance

- les problèmes techniques soient listés par les services de la Communauté de Communes pour connaître les modalités pratiques.

Mais dès à présent, ce nouveau type de collecte permet de mettre en exergue certains changements :

- Suppression de tous les grands bacs actuellement en usage (Frenz, cimetière, cour des écoles)
- Obligation pour les abris recevant des sacs, d'être fermés pour éviter l'intrusion d'animaux
- Utilisation, par les associations lors de leurs manifestations, de sacs estampillés Communauté de Communes
- Paiement par la commune des déchets issus des services communaux, des écoles et des poubelles publiques.

La question des poubelles publiques est posée. Ne faudrait-il pas, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux pays nordiques mais aussi aux Etats-Unis, supprimer ces poubelles ?

La question sera débattue lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **XI - COMMUNICATIONS**

### 1) Comité d'animation

L'assemblée générale nécessaire suite au renouvellement du Conseil Municipal et destinée à la constitution d'un nouveau bureau pour le Comité d'Animation aura lieu le lundi 9 juin 2008, à 20 heures, dans la salle Louis Brunn.

Monsieur le Maire et les adjoints rencontreront les présidents des associations locales le lundi 2 juin 2008.

### 2) Chasse communale, lot n° 2

Lecture est faite d'une lettre de la société de chasse du Schafert, en réponse à l'augmentation de la location 2008. Demande est faite pour une réunion de la commission communale consultative de la chasse.

### 3) Sentier du Buhl, dit aussi du «chanchébucketl»

Un courrier «A vos plumes» reçu en mairie le 11 mars 2008 et émanant de Mme Irma FISCHER demeurant 17 rue Basse est présenté aux élus. Elle se plaint des gênes occasionnées pour emprunter ce sentier communal : stationnement de véhicule, prolifération d'arbustes qui réduisent le passage.

### 4) Aire de promenade et de jeux derrière la salle St-Wendelin

Une lettre écrite par la famille André SCHIRM qui habite 5 rue de Ventron et qui est arrivée en mairie le 10 mars 2008 est lue. Elle relate les gênes que l'utilisation de la salle St-Wendelin et le parking attenant entraînent pour la famille. Cette dernière redoute aussi que la création, comme proposé dans le programme de l'équipe municipale, d'une aire de jeux et de promenade sur une partie de la Schwartzmatt n'accentue les troubles de voisinage.

Les élus sont sensibles à l'argumentation développée et il en sera tenu compte lorsque le projet de réalisation de cet équipement sera débattu.

### 5) Affaires scolaires

Patricia SUTTER, adjointe, informe les élus que pour récompenser les élèves de CE2 qui ont passé les épreuves du «permis piéton», la société ACB Sarl de Lauw leur a offert un triangle fluo à porter sur les habits. Les enseignants n'ont pas encore émis d'avis quant à la dotation de tous les élèves de cet élément de sécurité.

A la rentrée prochaine, le périscolaire de Kruth n'accueillera que des enfants du village et aussi d'Oderen. 28 places seront disponibles. Un nouveau centre sera ouvert à Storckensohn, au Torrent.

Il est relevé que le petit mobilier prévu pour la cantine n'est toujours pas en place.

### 6) Contrats d'aide à l'emploi

Pour remercier MM. Jean-Pierre FICHTER et Rémy WEIGEL de leur implication durant les 2 années qu'a duré leur CAE, la commune organisera une réception fin juin.



### 7) Aménagements

Le fleurissement estival sera mis en place d'ici la fin du mois de juin. Une élue relève que les bacs à fleurs contre la balustrade du bâtiment mairie étaient de 2 couleurs différentes, ce qui ne semblait pas être judicieux.

L'aménagement des abords de la chapelle St Nicolas s'achève, conformément au projet retenu. Pour le bâtiment, il s'agit encore de repeindre l'extérieur et de mettre en place à l'intérieur de la chapelle, si cela est possible techniquement, un éclairage par panneau photovoltaïque. Les deux panneaux d'information prévus seront étudiés par le CPIE de Wildenstein.

Comme les années précédentes, le fauchage des espaces verts se fera par les services communaux ou, si nécessaire, par l'entreprise Epicéa de Vieux-Thann.

### 8) Microboisement du Laffé

Il a été coupé. L'espace de ce vallon se trouve transformé. Lorsque les branches auront été broyées, il faudra, avec les conseils de l'ONF, déterminer quels sont les arbres situés en bordure du ruisseau, qu'il serait bon de couper. Un habitant, M. Gérard WELKER, s'est déjà porté candidat.

### 9) Plate-forme de déchets verts

Elle sera réalisée et financée par la Communauté de Communes. Elle se situera au niveau de l'ancienne décharge et sa réalisation devrait permettre de restructurer le talus et cacher les déchets encore visibles quand on emprunte le sentier qui mène à la cascade Saint-Nicolas. Si la Communauté de Communes paie aussi le broyage, la gestion et les horaires d'ouverture seront des compétences communales. Le dépôt de matières inertes pourra quant à lui être maintenu à l'arrière de la plate-forme.

### 10) Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Christophe ANDRESZ, délégué de la commune, rend compte de la réunion qui s'est déroulée à Munster pour l'élection des membres du bureau. Un élu de la commune de Felling, M. Freddy GILCK y siègera.

### 11) Brigades vertes

Suite à une demande de Mireille BLUNTZER, Monsieur le Maire fait le point sur le dossier. Il prévoit, comme en chaque début de mandat, un débat au sujet d'une éventuelle adhésion. Mais auparavant, une réunion d'information avec les brigades vertes sera programmée.

### 12) Dates à retenir

Jeudi 29 mai, 20 h	: Commission communication et service à la population
Dimanche 1 <sup>er</sup> juin, 8h30	: Sortie en forêt
Lundi 9 juin, 20h	: Réunion du comité d'animation
Samedi 14 juin, 17h	: 10 km du Lac
20h	: Schiffalaowa
Mardi 17 juin, 20h	: Commission consultative des sapeurs-pompiers
Samedi 21 juin, 23 h	: Crémation du bûcher
Vendredi 27 juin, 20h	: Sérénade de la musique, dans la cour des écoles
<b>Samedi 28 juin et</b>	<b>: Spectacle déambulatoire</b>
<b>Dimanche 29 juin, 14h à 18h</b>	<b>"Les sentiers de l'espoir", au Schlossberg</b>
<b>Samedi 16 août et</b>	<b>Si des élus souhaitent prendre part à ce spectacle, en étant</b>
<b>Dimanche 17 août, 14h à 18h</b>	<b>figurants (donc aucune répétition), soit pour 1 jour, soit pour</b>
	<b>2, 3 ou 4 jours, ils peuvent s'inscrire auprès de la mairie, avant le</b>
	<b>vendredi 20 juin afin que des costumes puissent être réservés.</b>
	<b>Postes disponibles :</b>
	<b>- au départ : accueil, distribution de programmes</b>
	<b>- sur le Schlossberg : garde</b>

**La prochaine réunion du Conseil Municipal  
aura lieu le vendredi 4 juillet 2008, à 20 heures**